

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 3 juillet 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 109 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Florence MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHIAN représentée par Maxime TOMMASINI - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Samia GHALI représentée par Eugène CASELLI - Vincent GOMEZ représenté par Vincent COULOMB - Marcel GRELY représenté par Eric DIARD - Albert GUIGUI représenté par René BACCINO - Garo HOVSEPIAN représenté par Roger RUZE - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Laurent LAVIE représenté par Véronique PRADEL - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Janine MARY - Marc LOPEZ représenté par Catherine CHAZEAU - Patrick MAGRO représenté par Marc POGGIALE - Bernard MARTY représenté par Louisa HAMMOUCHE - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Martine MATTEI représentée par Sophie CELTON - Guy MATTEONI représenté par Guy PONTOUS - Claudette MOMPRIVE représentée par Eric LE DISSES - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Grégory PANAGOUDIS représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Marine PUSTORINO représentée par Josette VENTRE - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO représentée par Albert LAPEYRE - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Patrick VILORIA représenté par Jean-Pierre BERTRAND.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Laurent COMAS - Yann FARINA - Roland POVINELLI - Karim ZERIBI.

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

AEC 018-1131/15/CC

■ Plan Local d'Urbanisme de Sausset-les-Pins. Engagement de la procédure de modification n°3.

DUFSV 15/13280/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine exerce depuis le 31 décembre 2000 les compétences relatives à l'élaboration des documents d'urbanisme.

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sausset-les-Pins a été approuvé le 19 décembre 2008.

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) promulguée le 24 mars 2014 a modifié le droit de l'urbanisme. Ont notamment été abrogés les tailles minimales de terrain et les coefficients d'occupation des sols.

Il convient donc de procéder à la modification du plan local d'urbanisme de Sausset-les-Pins, pour apporter des adaptations réglementaires.

Des adaptations mineures au plan local d'urbanisme ou corrections d'erreurs matérielles seront également apportées à l'occasion de la présente procédure de modification.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 29 juin 2012 approuvant le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le document d'urbanisme en vigueur de la commune de Sausset-les-Pins.
- La délibération du Conseil Municipal de Sausset-les-Pins, du 27 mai 2015, demandant à la Communauté Urbaine d'engager la procédure de modification n°3 de son plan local d'urbanisme.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité d'adapter le plan local d'urbanisme de la commune de Sausset-les-Pins, afin de prendre en compte les dispositions de la loi ALUR et d'apporter quelques corrections mineures.
- Que le projet de modification ne change pas les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durable du PLU en vigueur de la commune de Sausset-les-Pins; qu'il ne réduit pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, ni une

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

protection édictée en raison des risques de nuisances, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels et qu'il ne comporte pas de graves risques de nuisances.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'engagement de la 3^{ème} procédure de modification du plan local d'urbanisme de la commune de Sausset-les-Pins.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à prendre toute décision relative à la conduite de la procédure visant à l'approbation de la procédure de modification n°3 du plan local d'urbanisme de Sausset-les-Pins.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2015 et suivants de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole – Nature 6227 – Sous Politique C 120 – Fonction 824

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée - Urbanisme
PLUi - Aménagement communautaire

Laure-Agnès CARADEC

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire,

Guy SAUVAYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2016



> LE PRESIDENT

Arrêté n° 15/305/CC

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Code de l'Environnement ;
- La Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'élection de Monsieur Guy TEISSIER en qualité de Président de la Communauté Urbaine, le 7 avril 2014 ;
- Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sausset-les-Pins en vigueur ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 3 juillet 2015 relative à l'engagement de la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Sausset-les-Pins.

CONSIDÉRANT

- La nécessité d'adapter le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sausset-les-Pins, afin de prendre en compte les dispositions de la Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) et d'apporter quelques corrections mineures.
- Que ce projet nécessite une modification du PLU de la commune de Sausset-les-Pins.
- Que le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a été autorisé par délibération du Conseil de Communauté du 3 juillet 2015, à prendre toute décision relative à la conduite de la procédure de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Sausset-les-Pins.

SIÈGE INSTITUTIONNEL

LE PHARO<

58, BD. CHARLES-LIVON

13007 MARSEILLE

PRÉSIDENTE ET

SERVICES
ADMINISTRATIFS

LES DOCKS<

ATRIUM 10.7

10, PL. DE LA JOLIETTE

13002 MARSEILLE

TELEPHONE

04 91 99 99 00

TELECOPIE

04 91 99 99 01

Reçu au Contrôle de légalité le 17 Septembre 2015

> POUR TOUTE CORRESPONDANCE : COMMUNAUTÉ URBAINE – MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLÉ – BP 48014 – 13567 MARSEILLE CEDEX 02

ARRETE

Article 1 :

Est engagée la 3^{ème} modification du Plan Local d'urbanisme de la Commune de Sausset-les-Pins.

Article 2 :

Le projet de modification sera notifié aux personnes publiques associées et soumis à enquête publique selon les dispositions légales et réglementaires.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 17 septembre 2015

Le Président,

Signé : Guy TEISSIER